

Postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport explicite sur les besoins d'équipement en matériel roulant et aussi pour les infrastructures des chemins de fer privés avec, notamment, un plan d'investissement adapté

Texte déposé

Depuis plusieurs années, les compagnies ferroviaires privées des transports publics doivent présenter tant à la Confédération qu'au canton — dans le cas de la compagnie MOB aux cantons de Berne, de Fribourg et de Vaud — des programmes d'investissements pour garantir mais aussi améliorer l'offre de transport.

Des efforts financiers importants ont été entrepris de la part des partenaires à tous les niveaux. En ajustant au plus près les budgets annuels de fonctionnement qui comprennent, bien évidemment, les charges d'amortissement et les intérêts des emprunts, les limites d'engagement propre des compagnies sont très rapidement atteintes.

Depuis plusieurs mois, les nouvelles conditions posées par la Confédération ont amené le Conseil d'Etat et, bien évidemment, le Service de la mobilité à demander aux compagnies d'adapter leur planification selon les nouvelles directives. Il s'est ainsi agi d'en tenir compte dans le cadre de l'EMPD 410/juin 2011. Soit un décret pour 2011-2012, puis dès 2013, sur une base quadriennale.

Comme cela a été constaté lors de l'étude du décret cité ci-dessus, malgré la présentation d'annexes fort intéressantes, plusieurs points ont été soulevés, à savoir notamment:

- La nécessité de matériel roulant pour la Compagnie Montreux–Vevey–Riviera
- Le remplacement du matériel pour la Compagnie du Nyon–St-Cergue

Il s'agit là de deux exemples parmi tant d'autres où l'augmentation de la densité de la population, d'une part, et la volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'utilisation des transports publics, d'autre part, conduisent à l'absolue nécessité d'être beaucoup plus actif dans cette problématique.

Sans énumérer, dans ce postulat, tous les problèmes engendrés par l'obsolescence du matériel roulant, spécialement les pannes et bientôt les risques de cessation d'exploitation par les responsables des entreprises, le temps est largement dépassé pour reporter sans cesse les investissements.

Ce postulat doit donc conduire le Conseil d'Etat à mettre à jour un dossier qui doit permettre au Grand Conseil, le moment venu, de prendre des décisions pour des investissements incontournables. Le Conseil d'Etat est notamment prié de présenter un rapport complet sur :

- les besoins d'équipement en matériel roulant,
- les besoins pour les infrastructures des chemins de fers privés,
- un plan d'investissement adapté et précis.

Souhaite un renvoi en commission.

Les Moulins, le 30 septembre 2011.

(Signé) *Albert Chapalay*

M. Albert Chapalay : — Mon postulat fait suite à de multiples constats que j'ai faits dans le cadre de mon mandat d'administrateur auprès de compagnies de chemins de fer et de contacts avec des exploitants rencontrés lors de séances communes.

Je rappelle une nouvelle fois mes intérêts : je fais partie des conseils d'administration du Montreux-Oberland Bernois (MOB) et de la compagnie Montreux-Vevey-Riviera, plus spécialement concernée par cette problématique, car elle connaît un réel et urgent besoin de moderniser son parc de véhicules.

Je n'irai pas plus loin dans l'évocation des perpétuelles discussions soulevées au sujet du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB). Je reviendrai donc ultérieurement en commission sur plusieurs éléments qui touchent toutes les compagnies de chemin de fer situées en grande partie sur le territoire vaudois. Je demande le renvoi en commission.

Le postulat, signé par plus de 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.